

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10/07/2017

Dossier complet le :

18/08/2017

N° d'enregistrement :

2017-5102

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement en vue de la réalisation d'un lotissement de 108 (107 lots + terrains familiaux) lots à aménager sur une assiette foncière de près de 54 919 m² au sein de la commune de BLANQUEFORT (33).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC FONCIER CONSEIL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Fabrice CABREJAS

RCS / SIRET

7 3 2 | 0 1 4 | 9 6 4 | 0 0 7 4 4

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier d'une surface totale, même fragmentée, supérieure à 0,5ha et inférieure à 25ha.
6°a)	Constructions de routes classés dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des EPCI.
39°	Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à procéder à une opération de défrichement au niveau des parcelles n° 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11, 12, 14, 15, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 62, 63, 64, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 89, 93p, 94p, 95, 96, 97, 98, 99 de la section AK.

L'aménagement prend place sur la commune de BLANQUEFORT (33). Il comprend un total de 108 lots (dont un lot de terrains familiaux) de surfaces variables, entre 200 m² et 3 388 m². Il contient notamment 61 logements collectifs sociaux et 14 logements sociaux individuels pour un total de 5 025 m² de surface de plancher soit plus de 25% de la surface de plancher totale.

L'opération comprend ainsi un total de 177 logements.

L'aménagement est accessible depuis la rue de Campot au sud, la rue Alexandre Dumat à l'est et la rue Jean Baptiste Colbert à l'ouest qu'il vient connecter par l'intermédiaire de la voirie principale de l'opération. Des cheminements piétons sont prévus le long des voies de circulation et le projet comprend 8 473 m² d'espaces libres communs. Ces espaces communs occupent près de 15% de la surface totale réelle arpentée du projet (54 919 m²).

L'opération fait l'objet du dépôt de deux permis d'aménager distincts : (Cf. PA1 et PA2 du Plan de composition du projet).

4.2 Objectifs du projet

La mise en place de ce lotissement vise à étoffer et diversifier l'offre de logement sur la commune de BLANQUEFORT tout en étant en accord avec les orientations d'aménagement des documents d'urbanisme.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le réalisation du lotissement suivra les étapes habituelles suivantes :

- phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives, puis dessouchage et broyage ou exportation des ligneux au niveau des futures voiries et des lots.
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose des voiries
- phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphonie, internet), de défense incendie, et des réseaux humides (eaux usées et pluviales).
- phase de finition : revêtements divers.

Les espaces verts seront ensuite mis en place au sein du lotissement.

Les eaux pluviales issues du ruissellement des surfaces imperméabilisés, au vu des caractéristiques des terrains et des prescriptions de Bordeaux Métropole, seront gérées par rejet à débit régulé au sein du réseau hydrographique attenant au projet.

Les eaux usées seront connectées au réseau communal de BLANQUEFORT.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les propriétaires des lots bâtiront leur habitation et un entretien régulier des espaces verts et des divers réseaux sera prévu.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Loi sur l'Eau (Déclaration)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise cadastrale du projet	54 919 m ²
Surface de plancher PA 1 et PA 2	16 465 m ² (PA1) et 2 840 m ² (PA 2)
Surface de plancher totale (Social + Individuel)	19 305 m ²
Surface privatives (108 lots)	40 131 m ²
Espaces communs	8 473 m ²
Surface imperméabilisée (chaussée, stationnement, voirie...)	5 669 m ²
Surface à défricher	54 919 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles n° 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11, 12, 14, 15, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 62, 63, 64, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 89, 93p, 94p, 95, 96, 97, 98, 99 de la section AK.
Lieu-dit "LE QUEYRON"
33 290 BLANQUEFORT

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 38' 25" _ Lat. 44° 56' 01" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune ZNIEFF. La ZNIEFF I la plus proche, "Prairie humides et plans d'eau de Blanquefort et Parempuyre" se situe à près de 2 km à l'est du projet. La ZNIEFF II la plus proche, "Marais du Médoc de Blanquefort et Macau", est proche de la première et est, elle aussi, située à près de 2 km à l'est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de BLANQUEFORT est couverte par un PPRI (Submersion marine), approuvé le 7 juillet 2005 et modifié le 27 octobre 2016. La commune n'est pas couverte par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est ni situé sur un site pollué recensé sur les bases de données BASOL ni à proximité (200 m) de sites industriels recensés sur les bases de données BASIAS. Cependant, le site du projet renferme de nombreux secteurs objets de dépôts sauvages divers, notamment à proximité des zones anthropisées. Une étude de sol ainsi qu'une étude pollution sont prévue ainsi qu'un enlèvement des déchets.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE : Aquifère de l'Oligocène à l'ouest de la Garonne. Commune soumise aux prescriptions de l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune zone Natura 2000. La ZSC (Directive habitats) la plus proche, "Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines" se situe à près de 3 km au sud du projet. Et la ZPS (Directive Oiseaux) la plus proche, "Marais de Bruges", est proche de la première et est située à près de 4 km au sud.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place de l'aménagement n'implique aucun drainage des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement, en créant des surfaces imperméabilisées, entraînera l'altération des habitats naturels du secteur d'étude qui sont également les supports de la faune recensée sur site. La faune la plus mobile sera en mesure de migrer vers les milieux favorables aux alentours du projet. Une partie de cette faune pourra également se maintenir au niveau des espaces verts et privatifs de l'aménagement qui peuvent faire office d'habitats secondaires. De par sa nature enclavée au sein d'un tissu urbain, le secteur naturel ne fait pas office de corridor écologique majeur. L'ilôt de Chênes à l'est du projet sera conservé au sein de l'opération.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas au sein d'une ZNIEFF I ou II et les incidences directes sont à exclure, au même titre que celles qui concernent les sites Natura 2000. Aucun espèce déterminante n'a été retrouvée sur site. Les éventuelles incidences indirectes via le réseau hydrographique sont également à exclure au vu des distances mises en jeu (plus de 3 km) et de l'effet de dilution engendré par le trajet des éventuels polluants au sein des différentes masses d'eau.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du lotissement entraînera la consommation d'espaces naturels et forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Inondations : Sensibilité faible - Retrait-gonflement des argiles : Aléa moyen - Séisme : faible - Feu de forêt : Commune concernée
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion des sols en zone urbaine et en lotissement engendrera une augmentation locale du trafic. Le lotissement comprend un total de 169 logements. A raison de deux véhicules par logement (hypothèse haute) et d'un aller retour quotidien, le trafic sera potentiellement d'environ 676 véhicules/jour, dilué entre les rues de Campot et Jean-Baptiste Colbert. Les infrastructures routières sont suffisamment dimensionnées pour absorber cette hausse de trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses nocturnes seront produites par les futures habitations et les éclairages publics (voiries).</p> <p>Le projet est concerné par les émissions lumineuses émanant du lotissement et des habitations voisines.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales issues du ruissellement des surfaces imperméabilisés, au vu des caractéristiques des terrains et des prescriptions de Bordeaux Métropole, seront gérées par rejet à débit régulé au sein du réseau hydrographique attenant au projet. Un traitement mixte mêlant infiltration et rejet est en cours de discussion avec Bordeaux Métropole.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui pourraient être générés lors la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération de défrichement modifie la vision paysagère du site dès la période de travaux, et à plus long terme lors de l'acquisition des lots et de leur construction. Le projet s'insère cependant dans la continuité d'aménagement du secteur. Les aspects extérieurs des habitations seront conformes aux prescriptions du document d'urbanisme et aucune atteinte ne sera portée au patrimoine architectural, culturel ou archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place d'un nouveau lotissement amène à reconsidérer le secteur vers une vocation d'habitat.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Réalisation des travaux de défrichage de préférence en dehors de la période de reproduction de la faune.
- Présence d'espaces communs au sein du projet (15 % de la surface totale), qui valorisent les voiries et sont susceptibles d'accueillir une faune adaptée aux milieux urbains et péri-urbains. Conservation d'un îlot de Chênes matures à l'est du projet sous forme d'un parc (cf. Plan Paysager). Ce parc servira de refuge à la faune et la flore locale.
- Gestion des eaux pluviales au sein de mesures compensatoires permettant le rejet à débit régulé des eaux de ruissellement issues des surfaces imperméabilisées du projet au sein du réseau hydrographique voisin. Une proposition de traitement mixte (infiltration et rejet) est en cours de discussion avec Bordeaux Métropole.
- Le site du projet fera l'objet d'une étude de sol et d'une étude pollution permettant par la suite l'enlèvement des déchets, le criblage des terres végétales et leur maintien dans la mesure du possible. Ces opérations suivront les prescriptions de la norme ISO 14 001.
- Utilisation économe et rationnelle de l'espace loti avec des surfaces de terrains variées dans une optique de densification.
- Optimisation du maillage viaire, avec des voiries de dimensions adaptées à la circulation envisagée (sens unique, voiries partagées, création de liaisons douces).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se trouve en adéquation avec les orientations des documents d'urbanisme (Zone AU1). Le site d'étude ne s'inscrit dans le périmètre d'aucun site naturel remarquable ou ZNIEFF et aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été relevée. Aucune incidence directe ou indirecte n'est à noter en ce qui concerne les habitats et/ou espèces du site Natura 2000 le plus proche ainsi que les entités naturelles énumérées auparavant étant donné la distance importante qui permet une dilution de tout rejet potentiel au sein du réseau hydrographique. Il n'existe pas de zone humide inventoriée au sein du projet. Les habitats recensés sont très communs et abritent de la flore rudérale et plusieurs espèces invasives et est donc sans grand intérêt écologique. Le projet prévoit la construction de nombreux logements sociaux, et notamment au delà des attentes réglementaires inscrites au PLU. L'opération mobilise une équipe pluridisciplinaire permettant une intégration optimale du projet dans son contexte.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral (4.6) - Extrait du plan de zonage du PLU (4.6) - Plan de composition du projet (4) - Carte des habitats naturels et anthropiques (5) - Compte-rendu de terrain (5)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Mérignac

le,

28 / 06 / 2017

Signature



ENSEMBLIER URBAIN

FONCIER CONSEIL
20 avenue Pythagore
33700 MERIGNAC

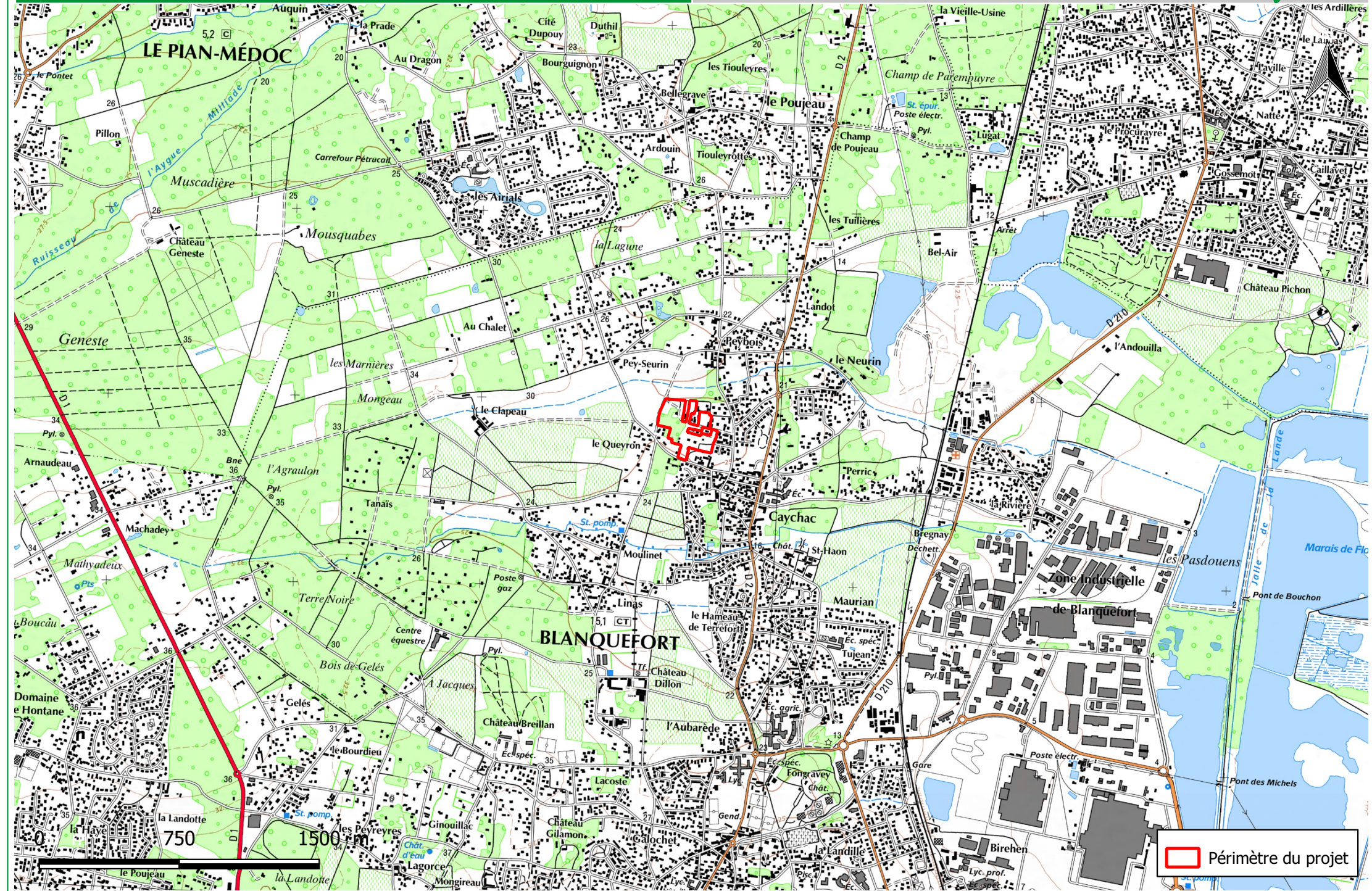
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus
T +33 (0)5 56 93 20 37
F +33 (0)5 56 99 03 57
SNC Foncier Conseil - RCS Paris 732 014 984
A.P.E. 4299Z - Siret 732 014 964 00959

Situation géographique

Projet de lotissement
Commune de BLANQUEFORT (33)

Source : IGN
Auteur : ENVOLIS
Date : 10/07/17

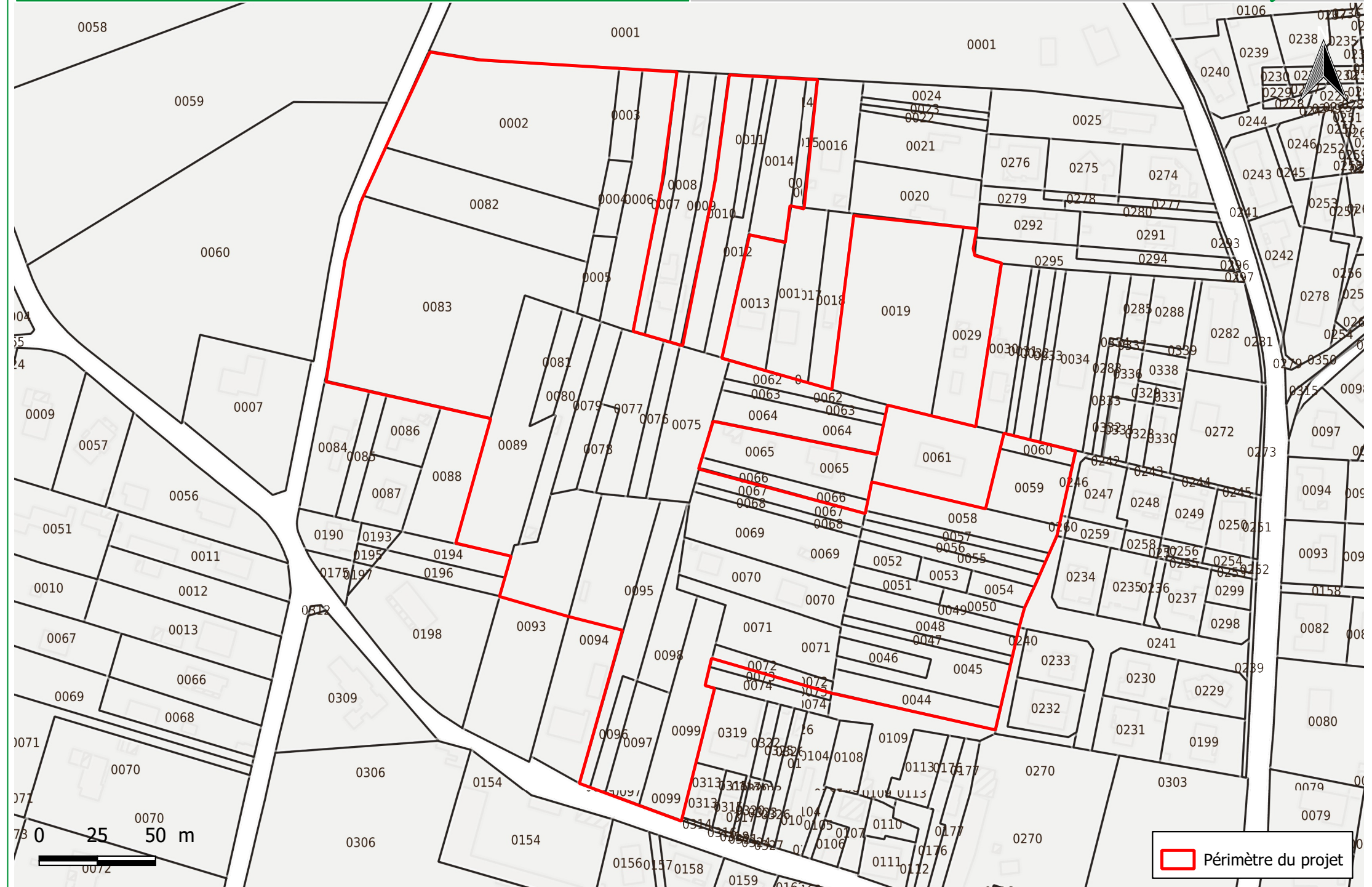
EnVolis
Ingénierie - Environnement




Situation cadastrale

Projet de lotissement
Commune de BLANQUEFORT (33)

Source : Cadastre
Auteur : ENVOLIS
Date : 10/07/17



 Périmètre du projet



VARIANTE : 2 Permis d'Aménager
S projet = 54919m²

36 x 200m²
52 x 300m²
13 x 400m²

S PA1 = 46110m²
S lots (dont terrains familiaux) = 34970m²
S esp communs (compris accès) = 6037m²
S chaussée et stationnements voirie = 5103m²

S PA2 = 8163m²
S lots = 5161m²
S esp communs (compris accès) = 2436m²
S chaussée et stationnements voirie = 566m²

140m² SdP / lot
177 ml voirie 12m
290 ml voirie 8.5m
310 ml voie 4m - mixte sens unique
1 placette retournement de 11m de diamètre

140m² SdP / lot
94 ml voirie 12m

LOTS PA 1 (88log.) : 12320m² SdP
Collectifs log.Social (46 log.) : 2895m² SdP
Maisons log.Social (14 log.) : 1250m² SdP
Total social PA 1 : 4145m² (25%)
TOTAL PA 1(88 + 3 lots = 148 logements) : 16465m²

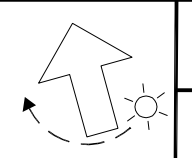
LOTS PA 2 (14log.) : 1960m² SdP
Collectifs log.Social (15 log.) : 880m² SdP
Total social PA 2 : 880m² (31%)
TOTAL PA 2 (14 + 1 lots = 26 logements) : 2840m²



COMMUNE DE BLANQUEFORT
VARIANTE : 2 Permis d'Aménager
"LE QUEYRON"
FAISABILITE

ECHELLE 1/2000 DATE : 26/06/2017






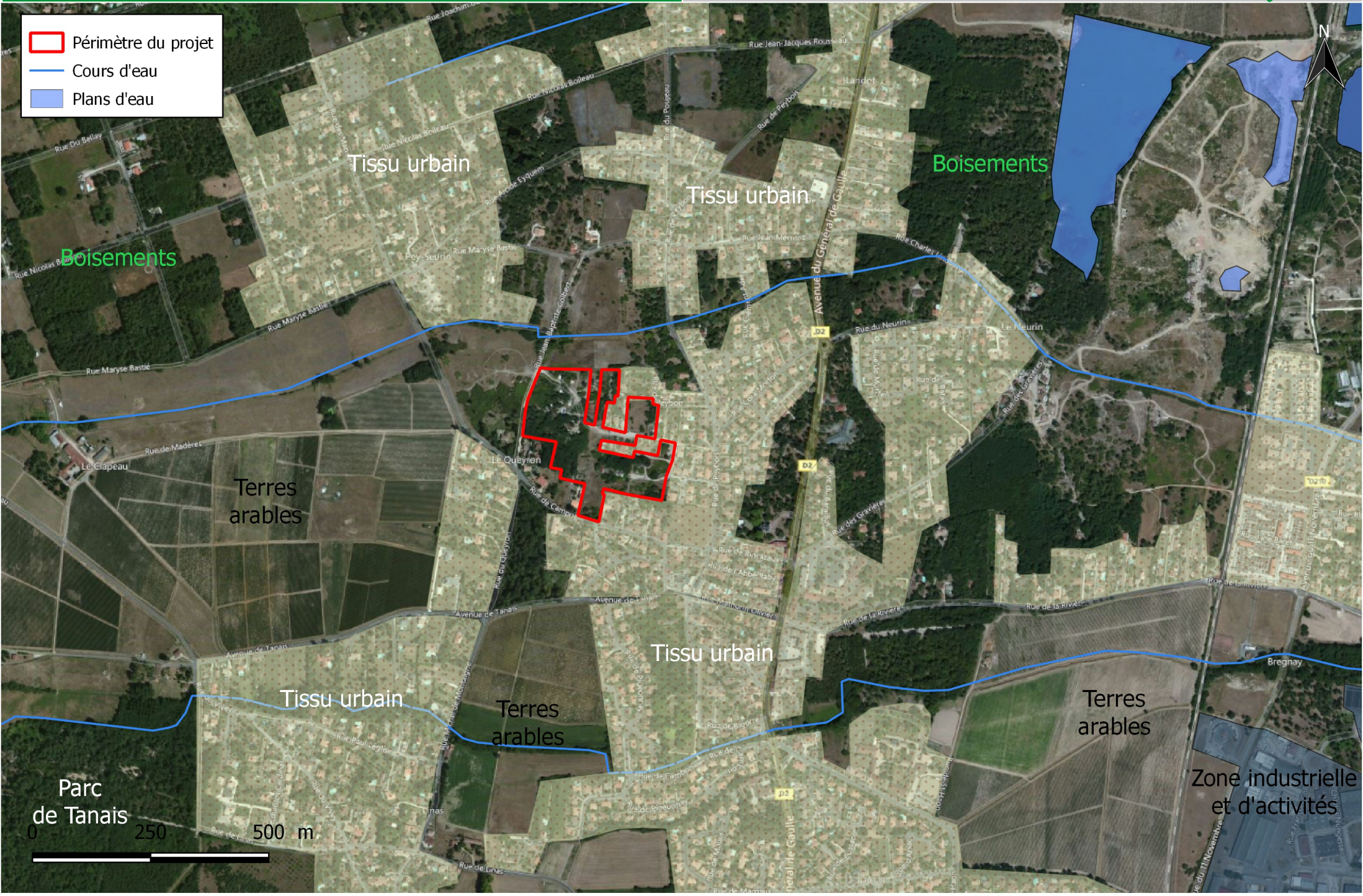


Abords du projet

Projet de lotissement
Commune de BLANQUEFORT (33)

Source : Bing Aerial, SIEAG
Auteur : ENVOLIS
Date : 19/06/17

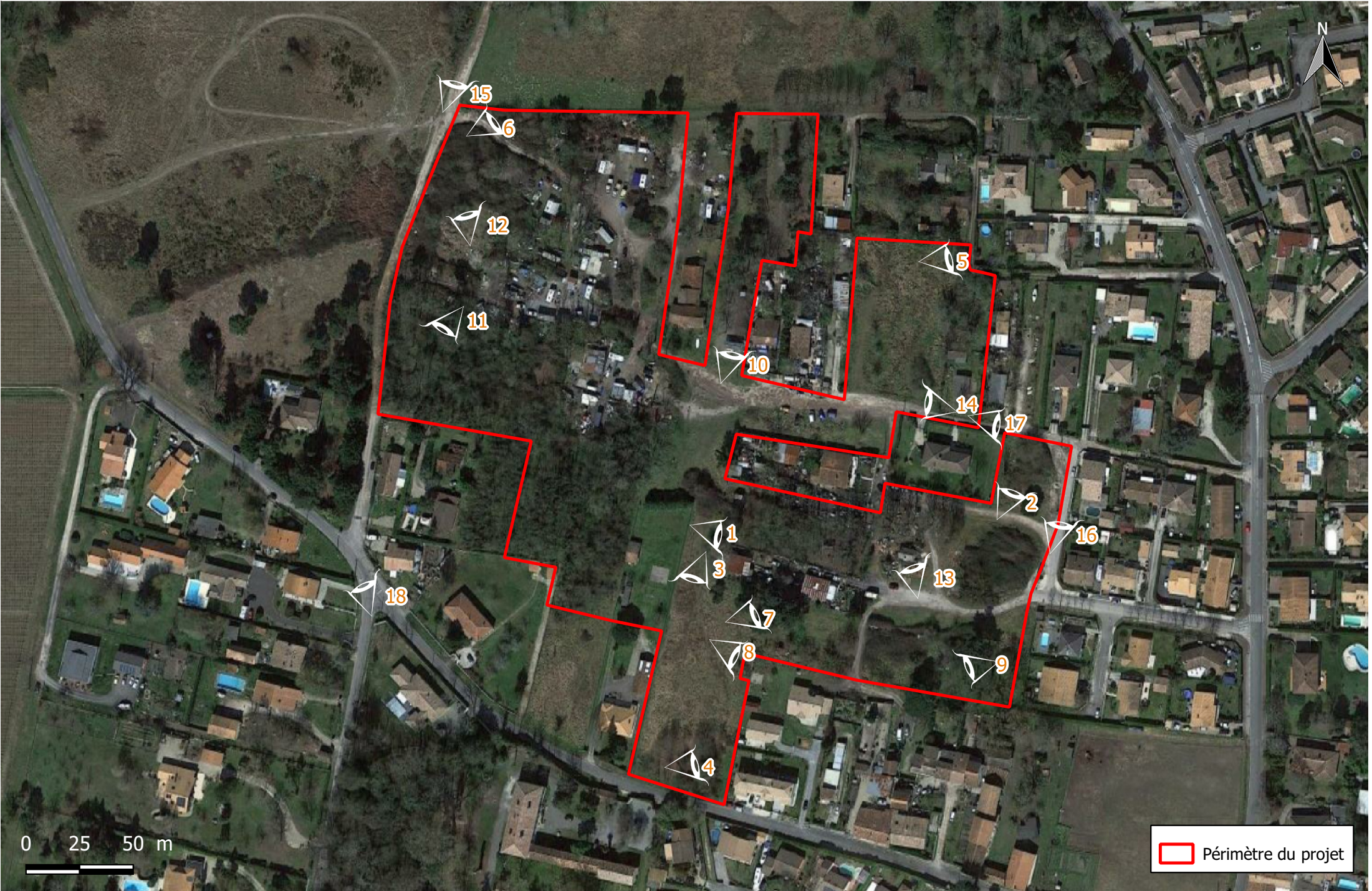
-  Périmètre du projet
-  Cours d'eau
-  Plans d'eau




Localisation des prises de vue

Projet de lotissement
Commune de BLANQUEFORT (33)

Source : Google Satellite
Auteur : ENVOLIS
Date : 10/07/17



0 25 50 m

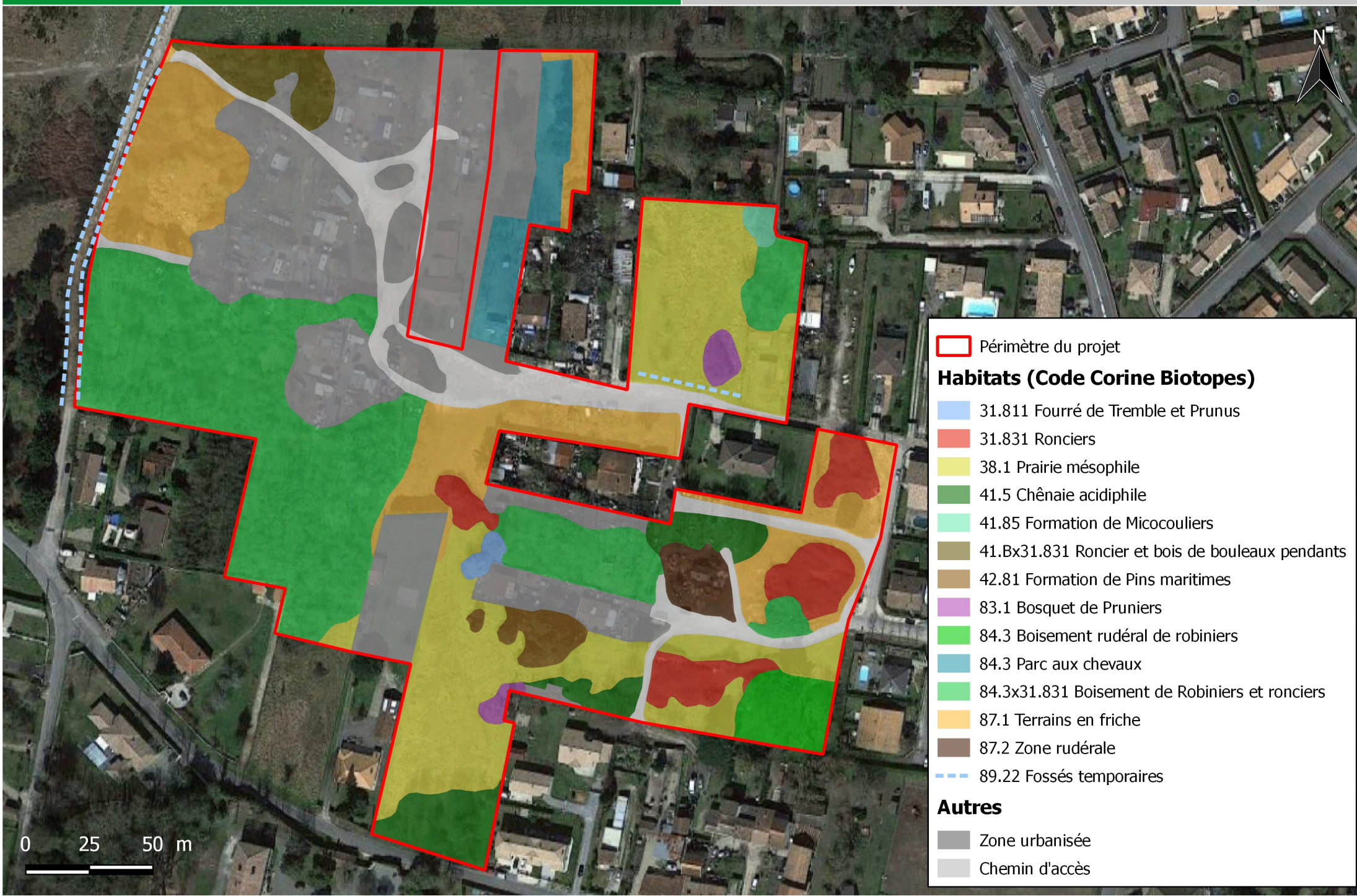
 Périimètre du projet

Cartographie des habitats

Projet de lotissement
Commune de BLANQUEFORT (33)

Source : Google Satellite
Auteur : ENVOLIS
Date : 10/07/17

EnVolis
Ingénierie - Environnement



▭ Périmètre du projet

Habitats (Code Corine Biotopes)

- ▭** 31.811 Fourré de Tremble et Prunus
- ▭** 31.831 Ronciers
- ▭** 38.1 Prairie mésophile
- ▭** 41.5 Chênaie acidiphile
- ▭** 41.85 Formation de Micocouliers
- ▭** 41.Bx31.831 Roncier et bois de bouleaux pendants
- ▭** 42.81 Formation de Pins maritimes
- ▭** 83.1 Bosquet de Pruniers
- ▭** 84.3 Boisement rudéral de robiniers
- ▭** 84.3 Parc aux chevaux
- ▭** 84.3x31.831 Boisement de Robiniers et ronciers
- ▭** 87.1 Terrains en friche
- ▭** 87.2 Zone rudérale
- ▭** 89.2 Fossés temporaires

Autres

- ▭** Zone urbanisée
- ▭** Chemin d'accès

Compte Rendu Terrain
Inventaire floristique et faunistique
Diagnostic Zones Humides
18 mai 2017

I. INVENTAIRE FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE

I.1. Flore

L'ensemble des habitats naturels inventoriés au sein du site d'étude sur la commune de BLANQUEFORT (33) est listé dans le tableau ci-dessous ainsi que leur appartenance ou non à une zone humide. Leur identification a été réalisée à l'aide de la nomenclature CORINE Biotopes (CB) créée par *Bissardon et al.* (1997).

Le tableau ci-après présente les douze habitats définis par l'étude de la végétation :

Périmètre d'étude strict				
Numéro	Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Caractère humide d'après arrêté du 1er octobre 2009
1	Fourré de Tremble et <i>Prunus</i>	31.811	/	NON
2	Ronciers	31.831	/	NON
3	Prairie mésophile	38.1	/	NON
4	Chênaie acidiphile	41.5	/	NON
5	Formation de Micocouliers	41.85	/	NON
6	Roncier et bois de bouleaux pendants	41.B x 31.831	/	NON
7	Formation de Pins maritimes	42.81	/	NON
8	Bosquet de Pruniers	83.1	/	NON
9	Boisement rudéral de robiniers	84.3	/	NON
10	Parc aux chevaux	84.3	/	NON
11	Boisement de Robiniers et ronciers	84.3 x 31.831	/	NON
12	Terrains en friche	87.1	/	NON
13	Zone rudérale	87.2	/	NON
14	Fossés temporaires	89.22	/	NON

Les tableaux présentés ci-après reprennent les espèces végétales principales observées au sein des habitats présents dans l'emprise du projet.

Les espèces notées en gras correspondent à des espèces hygrophiles d'après l'annexe II de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008. La cartographie localisant ces habitats est présentée précédemment. Les espèces dont le recouvrement total est inférieur à 5% ne sont pas prises en compte lors de l'évaluation du caractère hygrophile de l'habitat étant donné leur faible pouvoir représentatif.

➤ **Habitat 1 : Fourré de Tremble et *Prunus* → code CB : 31.811**

Cet habitat occupe une superficie marginale à l'échelle du site d'étude, et se situe en centre, légèrement au sud.

Le Tremble d'Europe (*Populus tremula*) forme un fourré dense dominé par des sujets plus âgés de ce même Peuplier, avec la présence de quelques Erables sycomores (*Acer pseudoplatanus*).

Le Prunellier (*Prunus spinosa*) est visible au niveau arbustif, rendant l'ensemble peu accessible et favorisant l'utilisation de l'habitat par la faune en tant que zone de repos.

Le couvert herbacé est quant à lui dominé par le Lierre grim pant (*Hedera helix*) ainsi que de jeunes individus d'espèces forestières hautes.

Tableau 1: Liste des espèces végétales au sein du Fourré de Tremble et *Prunus*

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 80%		
Tremble d'Europe	<i>Populus tremula</i>	65%
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>	10%
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	5%
Strate arbustive = 60%		
Tremble d'Europe	<i>Populus tremula</i>	35%
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	20%
Houblon	<i>Humulus lupulus</i>	5%
Strate herbacée = 75%		
Lierre grim pant	<i>Hedera helix</i>	50%
Géranium herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	8%
Avoine élevée	<i>Arrhenatherum elatius</i>	5%
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	3%
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	3%
Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>	2%
Floue odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	2%
Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>	2%
Compagnon blanc	<i>Silene alba</i>	+

➤ **Habitat 2 : Ronciers → code CB : 31.831**

Ces formations épineuses sont recensées sous forme de nappes plus ou moins étendues, au niveau de la moitié ouest du projet, généralement à proximité des zones anthropisées.

La Ronce commune (*Rubus fruticosus*) est largement dominante et forme une épaisse couverture végétale qui laisse peu s'exprimer les autres espèces : Robinier faux-acacia, Erable negundo (*Acer negundo*), Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) qui sont tout autant d'espèces exotiques envahissantes.

La strate herbacée est très pauvre et se développe en marge de l'habitat, l'ensemble est dominé par l'Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*).

Tableau 2 : Liste des espèces végétales au sein des Ronciers

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arbustive = 95%		
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	85%
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	3%
Bryone dioïque	<i>Bryonia dioica</i>	3%
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>	2%
Erable negundo	<i>Acer negundo</i>	2%
Strate herbacée = 20%		
Avoine élevée	<i>Arrhenatherum elatius</i>	8%
Ravenelle	<i>Raphanus raphanistrum</i>	3%
Géranium à feuilles découpées	<i>Geranium dissectum</i>	2%
Petite pimprenelle	<i>Sanguisorba minor ssp. minor</i>	2%
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	2%
Bryone dioïque	<i>Bryonia dioica</i>	1%
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	1%
Géranium mou	<i>Geranium molle</i>	1%
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>	+
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	+
Seneçon de Jacob	<i>Jacobaea vulgaris</i>	+

➤ **Habitat 3 : Prairie mésophile → code CB : 38.1**

Les espaces ouverts tels que ces prairies sont visibles au sud ainsi qu'au nord-est du périmètre étudié, en contact direct avec des milieux fermés et semi-ouverts.

La composition floristique varie peu entre ces différentes prairies, où l'Avoine élevée domine, avec un fort recouvrement de l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*) mais également de la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*).

La diversité floristique est globalement faible, la quasi-totalité des espèces étant caractéristiques des prairies mésophiles. La conservation de ces milieux repose sur leur entretien régulier par fauche.

Tableau 3 : Liste des espèces végétales au sein de la Prairie mésophile

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate herbacée = 10%		
Erable negundo	<i>Acer negundo</i>	10%
Strate herbacée = 15%		
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	8%
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	2%
Noyer commun	<i>Juglans regia</i>	2%
Eglantier des chiens	<i>Rosa canina</i>	1%
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	1%
Strate herbacée = 100%		
Fenasse	<i>Arrhenatherum elatius</i>	30%
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	20%
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	15%
Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>	5%
Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>	5%
Erodium à feuilles de cigue	<i>Erodium cicutarium</i>	5%
Vesce hirsute	<i>Vicia hirsuta</i>	4%
Centauree noire	<i>Centaurea nigra</i>	3%
Luzule champêtre	<i>Luzula campestris</i>	3%
Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	3%
Grand conopode	<i>Conopodium majus</i>	2%
Sporobole tenace	<i>Sporobolus fertilis</i>	2%
Vergerette du Canada	<i>Solidago canadensis</i>	2%

➤ **Habitat 4 : Chênaie acidiphile → code CB : 41.5**

Les boisements feuillus de Chênes pédonculés sont dispersés de façon ponctuelle et relativement peu étendue au sein de l'aire d'étude, principalement au sud et à l'est. Deux espèces exotiques envahissantes accompagnent le Chêne pédonculé : l'Erable negundo et le Robinier faux-acacia, nettement présent en d'autres secteurs. Au sein des chênaies, ces deux espèces restent cependant marginales. Le Prunellier se retrouve également en strate arbustive.

L'étage herbacé est dominé par l'Avoine élevée, avec plusieurs nappes d'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) par endroits. Le reste du cortège se décompose sous la forme d'espèces de sous-bois en mélange avec des espèces nitrophiles.

Tableau 4 : Liste des espèces végétales au sein de la Chênaie acidiphile

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 85%		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	75%
Erable negundo	<i>Acer negundo</i>	5%
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	5%
Strate arbustive = 21%		
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	8%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	8%
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	5%
Strate herbacée = 77%		
Avoine élevée	<i>Arrhenatherum elatius</i>	35%
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	12%
Cerfeuil des bois	<i>Anthriscus sylvestris</i>	5%
Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	5%
Fétuque ovine	<i>Festuca ovina</i>	5%
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	2%
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	2%
Grand conopode	<i>Conopodium majus</i>	2%
Benoîte commune	<i>Geum urbanum</i>	2%
Géranium herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	2%
Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>	2%
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	1%
Laiche glauque	<i>Carex flacca</i>	1%
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	1%
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	+
Laurier cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	+
Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	+
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	+

➤ **Habitat 5 : Formation de Micocouliers → code CB : 41.85**

Ce bosquet, marqué par la présence de *Celtis australis* est présent de manière tout à fait anecdotique au nord-est du projet.

Le Micocoulier forme une canopée dense uniquement percée par un Epicéa commun (*Picea abies*) inclus au sein de l'habitat. Le sous-bois, peu marqué, montre la présence du Laurier sauce (*Laurus nobilis*), de la Ronce commune et de jeunes Micocouliers.

Au sol, le Lierre grimpant tapisse de manière discontinue le substrat, et la suite du cortège végétal, peu marquée, est détaillée dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Liste des espèces végétales au sein du Bosquet de Micocouliers

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 85%		
Micocoulier	<i>Celtis australis</i>	75%
Épicéa commun	<i>Picea abies</i>	10%
Strate arbustive = 20%		
Laurier sauce	<i>Laurus nobilis</i>	8%
Ronce commune	<i>Humulus lupulus</i>	6%
Micocoulier	<i>Celtis australis</i>	4%
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	2%
Strate herbacée = 75%		
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	35%
Cerfeuil des bois	<i>Anthriscus sylvestris</i>	10%
Brome stérile	<i>Bromus sterilis</i>	5%
Avoine élevée	<i>Arrhenatherum elatius</i>	5%
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	4%
Laurier sauce	<i>Laurus nobilis</i>	3%
Gouet d'Italie	<i>Humulus lupulus</i>	3%
Muscari à grappes	<i>Muscari neglectum</i>	3%
Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>	2%
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	2%

➤ **Habitat 6 : Roncier et bois de bouleaux pendants → code CB : 41.B x 31.831**

Cet habitat mixte se développe au sein de l'angle nord-ouest du périmètre étudié, en continuité avec les secteurs urbanisés et une zone enfrichée au sud.

La Ronce commune, très présente, est piquetée de Bouleaux verruqueux, avec la présence de quelques Pruniers cultivés (*Prunus domestica*). Parmi les ronciers, quelques arbustes se distinguent : le Sureau noir (*Sambucus nigra*), le Genêt à balais (*Cytisus scoparius*), l'Eglantier des chiens (*Rosa canina*) ou encore le Prunellier (*Prunus spinosa*).

La couverture herbacée est plus ou moins marquée selon les secteurs, dominée par la Morelle noire (*Solanum nigra*) et la Fenasse. D'autres espèces rudérales et nitrophiles accompagnent ces dernières.

Tableau 6 : Liste des espèces végétales au sein du Roncier et bois de bouleaux pendants

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 30%		
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>	25%
Prunier cultivé	<i>Prunus domestica</i>	5%
Strate arbustive = 100%		
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	80%
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	9%
Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>	3%
Eglantier des chiens	<i>Rosa canina</i>	2%
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	2%
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	2%
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>	2%
Strate herbacée = 65%		
Morelle noire	<i>Solanum nigra</i>	15%
Fenasse	<i>Arrhenatherum elatius</i>	15%
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	7%
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	6%
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	5%
Bryone dioïque	<i>Bryonia dioica</i>	5%
Sporobole tenace	<i>Sporobolus fertilis</i>	2%
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	3%
Géranium herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	3%
Compagnon blanc	<i>Silene alba</i>	2%
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	2%
Laitue vireuse	<i>Lactuca virosa</i>	+

➤ **Habitat 7 : Formation de Pins maritimes → code CB : 42.81**

Cette formation constitue l'unique boisement résineux du secteur d'étude. Elle se situe à proximité directe du Fourré de Tremble et de Ronces.

Le conifère qui compose ce boisement est le Pin maritime, accompagné de quelques sujets hauts de Merisier (*Prunus avium*), que l'on retrouve également parmi la strate arbustive, avec le Prunellier et le Chêne vert (*Quercus ilex*).

La couverture herbacée, dominée par le Lierre grimpant, se distingue également par la présence de la Laïche à épis séparés (*Carex divulsa*). L'Avoine élevée, le Pâturin des bois (*Poa nemoralis*) et le Géranium herbe à Robert (*Geranium robertianum*) participent à la couverture du sol. Des jeunes plantules d'espèces ligneuses complètent ce cortège.

Les résineux constituent un reliquat d'un massif forestier plus ancien tandis que les Merisiers sont probablement d'origine ornementale.

Tableau 7 : Liste des espèces végétales au sein de la Formation de Pins maritimes

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 75%		
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	65%
Merisier	<i>Prunus avium</i>	10%
Strate arbustive = 31%		
Merisier	<i>Prunus avium</i>	20%
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	8%
Chêne vert	<i>Quercus ilex</i>	3%
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	+
Strate herbacée = 80%		
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	30%
Laîche à épis séparés	<i>Carex divulsa</i>	15%
Avoine élevée	<i>Arrhenatherum elatius</i>	8%
Pâturin des bois	<i>Poa nemoralis</i>	8%
Géranium herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	5%
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>	3%
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	2%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	2%
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	2%
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	2%
Compagnon blanc	<i>Silene alba</i>	1%
Laurier sauce	<i>Laurus nobilis</i>	1%
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	1%
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	+
Eglantier des chiens	<i>Rosa canina</i>	+

➤ **Habitat 8 : Bosquet de Pruniers → code CB : 83.1**

De faible étendue, cet habitat est riverain des habitations situées au sud du projet. Il est en contact avec une Prairie mésophile et une Chênaie acidiphile. Il est également retrouvé au nord du projet dans un contexte similaire.

La formation prend l'aspect d'un bosquet, ou d'un ancien verger laissé à l'abandon, avec la présence du Prunier cultivé à la fois au sein de la strate arbustive et arborée. De nombreuses lianes de Houblon (*Humulus lupulus*) s'enroulent autour des sujets ligneux et parcourent le sol. A ce niveau, le Lierre grimpant, l'Avoine élevée, l'Ortie dioïque, la Vesce hirsute (*Vicia hirsuta*) ainsi que le Brome stérile (*Bromus sterilis*) constituent l'essentiel du recouvrement.

Tableau 8 : Liste des espèces végétales au sein de la Plantation de Bambous

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 55%		
Prunier cultivé	<i>Prunus domestica</i>	50%
Laurier sauce	<i>Laurus nobilis</i>	5%
Strate arbustive = 70%		
Prunier cultivé	<i>Prunus domestica</i>	35%
Houblon	<i>Humulus lupulus</i>	25%
Laurier sauce	<i>Laurus nobilis</i>	8%
Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>	2%
Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>	+
Cerisier tardif	<i>Prunus serotina</i>	+
Strate herbacée = 75%		
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	35%
Avoine élevée	<i>Arrhenatherum elatius</i>	10%
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	5%
Brome stérile	<i>Bromus sterilis</i>	5%
Vesce hirsute	<i>Vicia hirsuta</i>	4%
Bryone dioïque	<i>Bryonia dioica</i>	3%
Houblon	<i>Humulus lupulus</i>	3%
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	3%
Compagnon blanc	<i>Silene alba</i>	2%
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	2%
Laiteron commun	<i>Sonchus oleraceus</i>	2%
Cerfeuil des bois	<i>Anthriscus sylvestris</i>	1%
Géranium herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	+
Vesce hirsute	<i>Vicia hirsuta</i>	+
Gouet d'Italie	<i>Arum italicum</i>	+
Laurier sauce	<i>Laurus nobilis</i>	+

➤ **Habitat 9 : Boisement rudéral de Robiniers → code CB : 84.3**

Ce boisement rudéral s'établit au niveau de l'angle sud-est du projet.

La formation est dominée par le Robinier faux-acacia, espèce exotique envahissante. Le Pin maritime montre un faible recouvrement, et quelques individus de Micocoulier, Prunier cultivé et Pommier sauvage sont recensés.

La couverture arbustive, moyennement dense, voit la Ronce commune se développer, avec des arbustes de Robinier, d'Erable negundo, sycomore ainsi que de Prunellier.

La strate herbacée est mieux fournie. De nombreuses espèces typiques des sous-bois et des milieux nitrophiles y sont visibles.

Les peuplements de Robiniers montrent une forte tendance à l'expansion et constituent une menace pour les habitats environnants, qui affichent tous une présence plus ou moins marquée de l'espèce.

Tableau 9 : Liste des espèces végétales au sein du Boisement rudéral de Robiniers

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 65%		
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	60%
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	5%
Micocoulier	<i>Celtis australis</i>	+
Prunier cultivé	<i>Prunus domestica</i>	+
Pommier sauvage	<i>Prunus sylvestris</i>	+
Strate arbustive = 35%		
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	12%
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	8%
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>	5%
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	3%
Erable negundo	<i>Acer negundo</i>	3%
Laurier sauce	<i>Laurus nobilis</i>	2%
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	2%
Strate herbacée = 90%		
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	30%
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	12%
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	8%
Grande chélidoine	<i>Chelidonium majus</i>	8%
Cerfeuil des bois	<i>Anthriscus sylvestris</i>	6%
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	5%
Géranium herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	4%
Jacinthe d'Espagne	<i>Hyacinthoides hispanica</i>	3%
Fumeterre officinale	<i>Fumaria officinalis</i>	3%
Gouet d'Italie	<i>Arum italicum</i>	3%
Avoine élevée	<i>Arrhenatherum elatius</i>	2%
Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	2%
Laurier sauce	<i>Laurus nobilis</i>	2%
Alliaire officinale	<i>Alliaria petiolata</i>	2%
Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>	+

➤ **Habitat 10 : Parc aux chevaux → code CB : 84.3**

Il s'agit d'un parc clôturé destiné au pâturage des équins, situé au niveau de la limite nord du site d'étude.

Une dizaine de sujets arborés sont recensés au niveau des limites de l'habitat, dont plusieurs essences considérées comme invasives : Robinier faux-acacia, Erable negundo ou encore Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*).

Le Sureau noir (*Sambucus nigra*) se concentre au sein de petites formations arbustives, avec la Ronce commun et le Raisin d'Amérique.

Le sol, intensément pâturé et piétiné, montre un recouvrement très écorché où les graminées et les espèces rudérales se côtoient.

Tableau 10 : Liste des espèces végétales au sein du Parc aux chevaux

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 35%		
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	20%
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	5%
Catalpa	<i>Catalpa bignonioides</i>	5%
Érable negundo	<i>Acer negundo</i>	3%
Prunier cultivé	<i>Prunus domestica</i>	2%
Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i>	+
Strate arbustive = 20%		
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	15%
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>	2%
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	3%
Strate herbacée = 20%		
Agrostis délicat	<i>Agrostis capillaris</i>	5%
Fenasse	<i>Arrhenatherum elatius</i>	3%
Luzerne d'Arabie	<i>Medicago arabica</i>	2%
Houlque molle	<i>Holcus mollis</i>	2%
Géranium mou	<i>Geranium molle</i>	2%
Céraiste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum</i>	2%
Grande mauve	<i>Malva sylvestris</i>	1%
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>	1%
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	1%
Vergerette du Canada	<i>Solidago canadensis</i>	1%
Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>	+
Fumeterre officinale	<i>Fumaria officinalis</i>	+
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	+

➤ **Habitat 11 : Boisement de Robiniers et ronciers → code CB : 84.3 x 31.831**

Il s'agit de l'habitat le mieux représenté sur le secteur en termes de surfaces. Le boisement le plus vaste s'établit à l'ouest des terrains.

Cette déclinaison du Boisement rudéral de Robiniers montre une présence massive de la Ronce commune en strate arbustive.

Le sous-bois est plus diversifié cependant, même si le Lierre grimpant forme un tapis relativement homogène, d'autres espèces typiques de ces milieux s'expriment.

Tableau 11 : Liste des espèces végétales au sein du Boisement de Robiniers et ronciers

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 96%		
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	90%
Tremble d'Europe	<i>Populus tremula</i>	2%
Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>	2%
Micocoulier	<i>Celtis australis</i>	2%
Strate arbustive = 100%		
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	65%
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	15%
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	8%
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	5%
Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>	3%
Fragon faux-houx	<i>Ruscus aculeatus</i>	2%
Prunier cultivé	<i>Prunus domestica</i>	2%
Strate herbacée = 100%		
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	55%
Cerfeuil des bois	<i>Anthriscus sylvestris</i>	12%
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	8%
Gouet d'Italie	<i>Arum italicum</i>	3%
Houlque molle	<i>Holcus mollis</i>	2%
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	2%
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	2%
Cerfeuil des bois	<i>Anthriscus sylvestris</i>	2%
Alliaire officinale	<i>Petasites japonicus</i>	2%
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	2%
Grande Chélidoine	<i>Chelidonium majus</i>	2%
Cardamine hirsute	<i>Cardamine hirsuta</i>	2%
Bec-de-grue à feuilles de ciguë	<i>Erodium cicutarium</i>	1%
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	+
Grand coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>	+
Laitue vireuse	<i>Lactuca virosa</i>	+
Capselle bourse-à-pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	+
Laiteron commun	<i>Sonchus oleraceus</i>	+
Compagnon blanc	<i>Silene alba</i>	+
Bryone dioïque	<i>Bryonia dioica</i>	+
Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>	+
Trèfle incarnat	<i>Trifolium incarnatum</i>	+

➤ **Habitat 12 : Terrains en friche → code CB : 87.1**

Ces secteurs enfrichés montrent des physionomies hétérogènes mais se situent systématiquement à proximité des zones anthropisées et évoluent donc en fonction de ces dernières.

Quelques arbres et arbustes, préservés ou spontanés, viennent piquer le paysage : Prunier cultivé, Robinier faux-acacia, Sureau noir. Le Raisin d'Amérique est présent en faibles proportions.

En ce qui concerne la couverture herbacée, elle est souvent dominée par quelques graminées, comme la Fenasse ou les Bromes (*Bromus sterilis* et *B. hordeaceus*). L'Achillée millefeuille est également bien implantée. Par la suite, de nombreuses

espèces rudérales, opportunistes ou nitrophiles s'installent (Gaillet gratteron, Vergerette du Canada, Laiterons, Chénopode blanc, etc.).

Tableau 12 : Liste des espèces végétales au sein des terrains en friche

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arborée = 8%		
Prunier cultivé	<i>Prunus domestica</i>	5%
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	3%
Strate arbustive = 15%		
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	5%
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	5%
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	3%
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>	2%
Strate herbacée = 80%		
Brome stérile	<i>Bromus sterilis</i>	30%
Fenasse	<i>Arrhenatherum elatius</i>	12%
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i>	10%
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	10%
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	5%
Céraiste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum</i>	5%
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	5%
Houlque molle	<i>Holcus mollis</i>	3%
Cardamine hirsute	<i>Cardamine hirsuta</i>	3%
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>	3%
Vergerette du Canada	<i>Solidago canadensis</i>	3%
Prunier cultivé	<i>Prunus domestica</i>	3%
Vesce jaune	<i>Vicia lutea</i>	3%
Laitue des murailles	<i>Lactuca muralis</i>	1%
Laiteron commun	<i>Sonchus oleraceus</i>	1%
Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i>	1%
Grand Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>	1%
Bec-de-grue à feuilles de ciguë	<i>Erodium cicutarium</i>	+
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	+
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	+
Cerfeuil des bois	<i>Anthriscus sylvestris</i>	+
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	+
Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>	+
Ornithope comprimé	<i>Ornithopus compressus</i>	+
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>	+

➤ **Habitat 13 : Zone rudérale → code CB : 87.2**

Cet habitat anthropisé, situé à proximité de la limite est du site étudié, sert de dépôt et de stockage de matériaux divers.

Il est peu à peu envahi par le Robinier faux-acacia et la Ronce commune en périphérie.

Au sol, le cortège floristique est similaire au précédent, avec une graminée à fort recouvrement (*A. elatius*) et une série d'espèces typiques des milieux remaniés et rudéraux. Le dépôt et l'enlèvement des matériaux contribuent à la dynamique du secteur, essentiellement tournée vers les espèces pionnières et propagation rapide.

Tableau 13 : Liste des espèces végétales au sein de la zone rudérale

Espèces végétales		Taux de recouvrement
Nom français	Nom latin	
Strate arbustive = 25%		
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	15%
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	10%
Strate herbacée = 80%		
Fenasse	<i>Arrhenatherum elatius</i>	30%
Ravenelle	<i>Raphanus raphanistrum</i>	5%
Vergerette du Canada	<i>Solidago canadensis</i>	5%
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	5%
Trèfle incarnat	<i>Trifolium incarnatum</i>	4%
Brome stérile	<i>Bromus sterilis</i>	4%
Ambrosie à feuille d'armoise	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	4%
Floue odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	3%
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	2%
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	2%
Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	2%
Ray-grass anglais	<i>Lolium perenne</i>	2%
Luzerne d'Arabie	<i>Medicago arabica</i>	2%
Laiteron commun	<i>Sonchus oleraceus</i>	2%
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	2%
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>	2%
Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>	2%
Céraiste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum</i>	1%
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	1%
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	+
Orge des rats	<i>Hordeum murinum</i>	+
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>	+
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>	+
Mercuriale annuelle	<i>Mercurialis annua</i>	+
Fumeterre officinale	<i>Fumaria officinalis</i>	+
Silène de France	<i>Silene gallica</i>	+

➤ Habitat 14 : Fossés temporaires → code CB : 89.22

Le périmètre strict d'étude ne comporte qu'un seul fossé, moyennement encaissé et déconnecté de tout réseau hydrographique voisin. Il est situé au sein de la prairie mésophile qui compose l'angle nord-est du projet.

Au jour de l'investigation, ce fossé ne se trouve pas en eau (18/05/17). Aucune végétation hygrophile marquée n'y est recensée, à l'exception de quelques pieds de Molinie bleue (*Molinia caerulea*).

Deux autres fossés bordent la limite ouest du site, ils présentent également un assec au jour de la visite.

Ces entités sont localisées au sein de la cartographie des habitats.

I.2. Faune

➤ Avifaune

18 espèces d'oiseaux ont été contactées lors de la visite de site. Le contact de ces espèces a été fait ponctuellement, lorsque les individus chantaient ou étaient en vol.

Oiseaux		Directive oiseaux	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge France
Nom français	Nom latin				
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	/	Annexe II	X	LC
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	/	Annexe II	X	LC
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	/	Annexe II	X	VU
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	/	Annexe II	X	LC
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	/	/	/	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	/	Annexe III	/	LC
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	/	Annexe III	X	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	/	Annexe II	X	LC
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	/	Annexe II	X	LC
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	/	/	X	LC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	/	/	/	LC
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	/	/	X	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	/	Annexe III	X	LC
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	/	Annexe II	X	LC
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	/	Annexe II	X	LC
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	/	Annexe II	X	LC
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	/	Annexe II	X	LC
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes Troglodytes</i>	/	Annexe II et III	X	LC

- **Statut UICN** - LC = Préoccupation mineure - VU = Vulnérable
- **Directive Oiseaux - Annexe I** = Espèces bénéficiant de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront donc classés en **Zone de Protection Spéciale (ZPS)**. Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.
- **Convention de Berne - Annexe II** = Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.
- **Convention de Berne - Annexe III** = Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...
- **Protection nationale** = Selon l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 qui fixe la liste des oiseaux dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de

dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale ; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

Ces espèces sont largement répandues sur le territoire, et sont donc communes.

Aucune espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux, ni d'espèce représentant un enjeu de protection communautaire majeur n'a été recensée au sein du site d'étude et aux alentours directs le jour de la visite de site.

On note tout de même la présence d'une espèce classée vulnérable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France, le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*). Celui-ci est protégé nationalement tout comme la majorité des espèces recensées.

Elles vont essentiellement évoluer au sein des boisements situés au sein ainsi qu'aux alentours directs du projet.

➤ Mammifères

Des traces de présence de Lièvre d'Europe (fèces) ont été observées sur le terrain d'étude. Ces statuts de protection sont listés dans le tableau suivant :

Mammifère		Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des mammifères de France et d'Europe
Nom français	Nom latin			
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	/	/	LC

Les lièvres d'Europe sont très fréquents sur le territoire national et ne représentent pas d'enjeux majeurs. Ils ne bénéficient pas d'une protection nationale.

Par ailleurs, ces milieux qui composent le site d'étude sont notamment susceptibles de renfermer des espèces communes de mammifères tels que le renard roux (*Vulpes vulpes*), le blaireau européen (*Meles meles*), la fouine (*Martes foina*), les mulots (*Apodemus spp.*), etc.

➤ Reptiles et amphibiens

Reptile		Directive Habitats Faune Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des reptiles de France
Nom français	Nom latin				
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Annexe IV	Annexe II et III	Art.2	LC

Plusieurs individus de Lézard des murailles ont été observés. Ce reptile, capable de coloniser de nombreux biotopes et même les milieux urbains, ne constitue pas un enjeu majeur du site, bien qu'il soit protégé au niveau national ainsi qu'au titre de la Directive Habitats Faune Flore.

Concernant les amphibiens, aucune observation directe n'est à signaler.

Ceux-ci peuvent néanmoins trouver des zones refuges au sein des boisements qui composent le projet lors de leur repos hivernal.

➤ Entomofaune

La période de prospection bien que favorable à l'observation de l'entomofaune n'a pas permis d'en inventorier à cause des intempéries le jour de l'investigation (fortes pluies).

II. RESULTATS DU DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

II.1. Zonages réglementaires

La commune de BLANQUEFORT est concernée par le **SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés »**, **actuellement mis en œuvre**, dont le périmètre a été fixé par l'arrêté du 31 mars 2005. Ce SAGE a également été approuvé par arrêté d'approbation en date du 30 août 2013. Une enveloppe territoriale des principales zones humides (en vert sur la carte ci-dessous) est consultable et a été établie au niveau de l'ensemble du périmètre du SAGE.

A noter que cette délimitation ne possède pas de portée réglementaire mais uniquement informative.

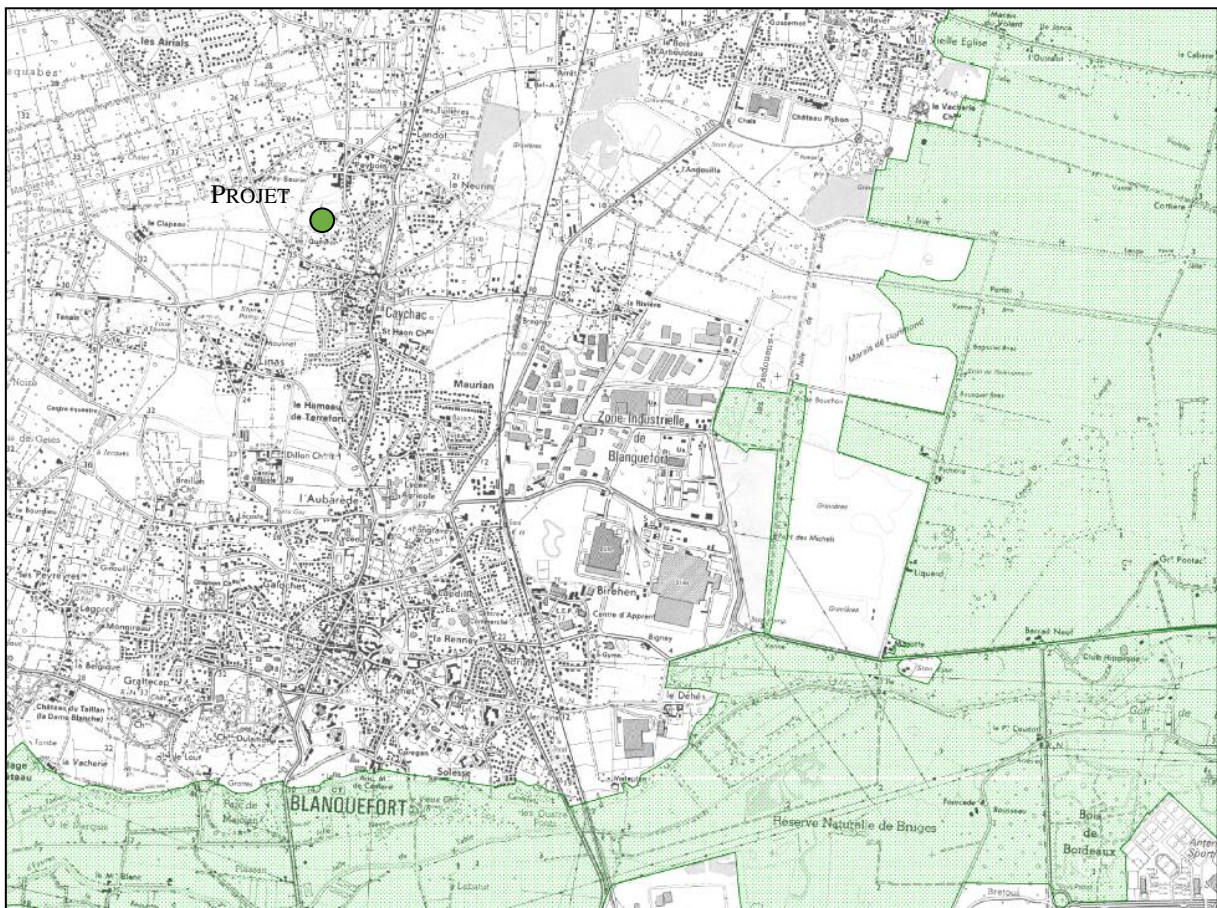


Figure 1 : Enveloppe territoriale des principales zones humides du SAGE " Estuaire de la Gironde et milieux associés " (Source : SMIDDEST, 2014)

Le projet d'aménagement ne se trouve pas intégré au sein d'un des périmètres des zones humides du SAGE.

II.2. Critère Flore-Habitat

D'après l'inventaire mené le 18 mai 2017 (Cf. tableau des espèces composant les habitats décrits précédemment), plusieurs habitats composent ce site d'étude et aucun n'est considéré comme un habitat hygrophile.

Périmètre d'étude strict				
Numéro	Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Caractère humide d'après arrêté du 1er octobre 2009
1	Fourré de Tremble et <i>Prunus</i>	31.811	/	NON
2	Ronciers	31.831	/	NON
3	Prairie mésophile	38.1	/	NON
4	Chênaie acidiphile	41.5	/	NON
5	Formation de Micocouliers	41.85	/	NON
6	Roncier et bois de bouleaux pendants	41.B x 31.831	/	NON
7	Formation de Pins maritimes	42.81	/	NON
8	Bosquet de Pruniers	83.1	/	NON
9	Boisement rudéral de robiniers	84.3	/	NON
10	Parc aux chevaux	84.3	/	NON
11	Boisement de Robiniers et ronciers	84.3 x 31.831	/	NON
12	Terrains en friche	87.1	/	NON
13	Zone rudérale	87.2	/	NON
14	Fossés temporaires	89.22	/	NON

D'après le tableau présenté ci-dessus, **les habitats indiqués dans les cases colorées en blanc ne sont pas classés comme des zones humides étant donné que moins de la moitié des espèces dominantes est considérée comme caractéristique de zones humides (Annexe II de la l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008).**

De plus, d'après l'article L.211-108, point IV, du Code de l'Environnement : « Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux cours d'eau, plans d'eau et canaux, ainsi qu'aux infrastructures créées en vue du traitement des eaux usées ou des eaux pluviales ». Les fossés présents au sein du site d'étude ne peuvent donc pas non plus être considérés comme des zones humides étant donné qu'ils correspondent à un réseau de drainage des eaux pluviales.

II.2. Critère pédologique

Des traces d'hydromorphie ont été observées sur l'ensemble des sondages à des profondeurs comprises entre 0,80 m/TN à 2,20 m/TN. Cependant, ces traces ne sont pas symptomatiques de zone humides au sens de l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008).

III. RESULTATS DE L'ETUDE HYDROGEOLOGIQUE

III.1. Contexte pédologique

D'après les sondages de sols réalisés le 10/05/2017, les sols sont composés en surface d'un **recouvrement herbacé sableux** parfois associé à une litière végétale sur une épaisseur de 10 cm.

L'horizon sous-jacent est composé d'un horizon de **sable gris, noir, marron ou beige chargé en graves et galets**, sur 60 à 85 cm d'épaisseur, sauf sur S2 où cet horizon est présent jusqu'à 1,30 m/TN.

L'ensemble repose alors sur un substrat de matériaux alluvionnaires, à compter de 0,70 m/TN à 1,30 m/TN, constitué d'une **gangue plus ou moins argileuse blanchâtre/beige à grisâtre, mêlant sables grossiers, graves et galets**.

Au droit des sondages S3 et S4, on retrouve cependant en profondeur des horizons composés d'**argile-calcaire compacte ocre, beige à marron** sur des profondeurs comprises entre 1,20/1,80 m/TN et 2,00/2,25 m/TN.

Au final, les sols sont relativement hétérogènes à l'échelle de la parcelle (sables graveleux – matériaux alluvionnaires – argile calcaire ponctuelle) et leur comportement hydrique est directement indexé sur la texture : de bon dans les sables graveleux se dégradant en profondeur.

III.2. Niveau piézométrique

Au jour de l'étude (10/05/2017), le toit de la nappe superficielle n'a été recoupé au droit d'aucun sondage.

En période de hautes eaux, aucun témoin de nappe superficielle à faible profondeur n'a été observé. En période défavorable (pluie prolongée), il s'agira plus d'un niveau d'engorgement par l'eau du sol temporaire et spatialement limité au contact sable-argile à des profondeurs comprises entre 0,70 m/TN et 1,30 m/TN.

III.3. Perméabilité

Six essais de perméabilité à charge constante (type Porchet) ont été réalisés par la société ENVOLIS afin de mesurer la perméabilité des terrains.

D'après les valeurs mesurées dans ces horizons, il ressort que les **perméabilités sont bonnes dans les horizons de surface, comprises entre $1,83 \times 10^{-5}$ m/s et $3,92 \times 10^{-5}$ m/s.**

IV. CONCLUSION

IV.1. Flore - Faune

Les habitats recensés au sein de l'emprise du terrain d'étude ne représentent **pas d'intérêt communautaire** étant donné qu'ils ne sont pas inscrits au sein dans la Directive Habitats.

On notera la forte proportion d'espèces exotiques envahissantes et notamment du Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) sous forme de boisements denses et en expansion sur le site.

Aucune espèce floristique ou faunistique d'intérêt communautaire n'a été recensée lors de la visite de site. Le Chardonneret élégant, bien qu'inscrit « Vulnérable » au sein de la Liste Rouge des Oiseaux Nicheurs de France, jouit d'une bonne représentativité à l'échelle départementale et régionale.

La période de prospection n'était pas favorable pour l'ensemble des taxons.

Cependant, la plupart des espèces faunistiques bénéficient d'une protection nationale, voire communautaire pour le Lézard des murailles, qui reste tout de même une espèce très commune et non menacée.

Les boisements qui occupent la majeure partie du terrain hébergent une avifaune forestière qui met à profit le site en tant qu'habitat de repos, de nourrissage et de reproduction. La conservation de plusieurs linéaires de ces boisements sur le site du projet permettrait à cette faune mobile de persister dans la zone en créant un véritable couloir de déplacement pour la faune en général.

Des fossés sont par ailleurs présents en limite et au sein de l'emprise du projet, et peuvent constituer des habitats aquatiques potentiels en période de hautes eaux en ce qui concerne les amphibiens.

IV.2. Zones Humides

Ce projet d'aménagement sur la commune de BLANQUEFORT **n'est pas concerné par la problématique des Zones Humides au vu des conclusions du diagnostic.**

Le projet n'est pas concerné non plus par une zone humide définie dans le cadre du SDAGE Adour Garonne 2016-2021 ou du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés ».

- 4 – Caractéristiques générales du projet (nature du projet, objectifs, procédures d'autorisation, localisation, composantes : Veuillez présenter l'orientation d'aménagement et de programmation de ce secteur ainsi que le règlement de la zone.

L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du secteur « Caychac – Le Queryon – La Rivière » est présentée en annexe. Elle provient du PLU 3.1 de la commune de BLANQUEFORT, dans sa version arrêtée le 10 juillet 2015.

Le périmètre du projet est compris au sein du périmètre de cette OAP qui entend notamment « restructurer l'îlot du Queryon pour le désenclaver et résorber l'habitat insalubre ». **Le projet, en proposant une offre structurée de logements, dont des logements sociaux, reliés de manière cohérente aux quartiers voisins, va dans le sens de l'OAP de ce secteur.**

Par ailleurs, les orientations spécifiques au lieu-dit « Le Queryon » mentionnent les directions suivantes : « Recycler les espaces résidentiels laissés sans affectation et résorber les friches à l'abandon » ainsi que « Mettre en valeur les boisements ainsi que les sujets remarquables dans le cadre de l'opération ».

En se plaçant au sein d'un secteur à l'habitat destructuré et dispersé, l'opération d'aménagement entend reconnecter le futur lotissement à son environnement tout en permettant la dynamisation des espaces résidentiels. Cela passe également par une évacuation des divers déchets qui encombrant le site et une reconquête des zones de friches et des milieux rudéraux de faible valeur écologique. Par ailleurs, l'opération bénéficie d'un volet paysager clairement défini (Cf. Annexes) et un îlot de Chênes pédonculés d'intérêt est conservé à l'ouest du projet, de manière à valoriser les boisements existants.

- 5 – Sensibilité environnementale de la zone d'implantation : Veuillez présenter : le diagnostic de pollution du site et les mesures prises pour permettre la compatibilité du sol avec votre projet ; le Plan de prévention des Risques Inondation et le zonage du projet et son environnement.

Le dossier de demande d'examen au cas par cas mentionne la mise en œuvre d'un diagnostic pollution afin d'évaluer de manière précise les sources de pollution, leur nature et le degré de contamination du site. Il a notamment pour but de s'assurer la compatibilité du projet et des sols avec la mise en place des jardins d'agrément.

Ce diagnostic va être lancé courant septembre 2017 et sera mis à disposition des services instructeurs dès sa finalisation.

A ce jour, on peut retrouver sur divers secteurs du site de l'entreposage de déchets inertes, de débris et gravats divers. Par ailleurs, des pollutions lourdes, en hydrocarbures notamment, ne sont pas soupçonnées sur le secteur de l'opération.

En fonction des résultats du diagnostic, les mesures suivantes pourraient être prévues afin d'assurer la compatibilité du sol avec le projet :

- **Criblage préalable du substrat permettant un tri des déchets ainsi qu'une étude qualitative et quantitative des matériaux en présence ;**
- **Conservation des sols non pollués pour une éventuelle réutilisation.**

En cas de présence avérée de pollution, les mesures suivantes pourraient être envisagées :

- **Décaissage des horizons pollués et évacuation vers un centre de traitement ou de stockage agréé ;**
- **Régalage des zones décaissées à l'aide de sols sains si nécessaire.**

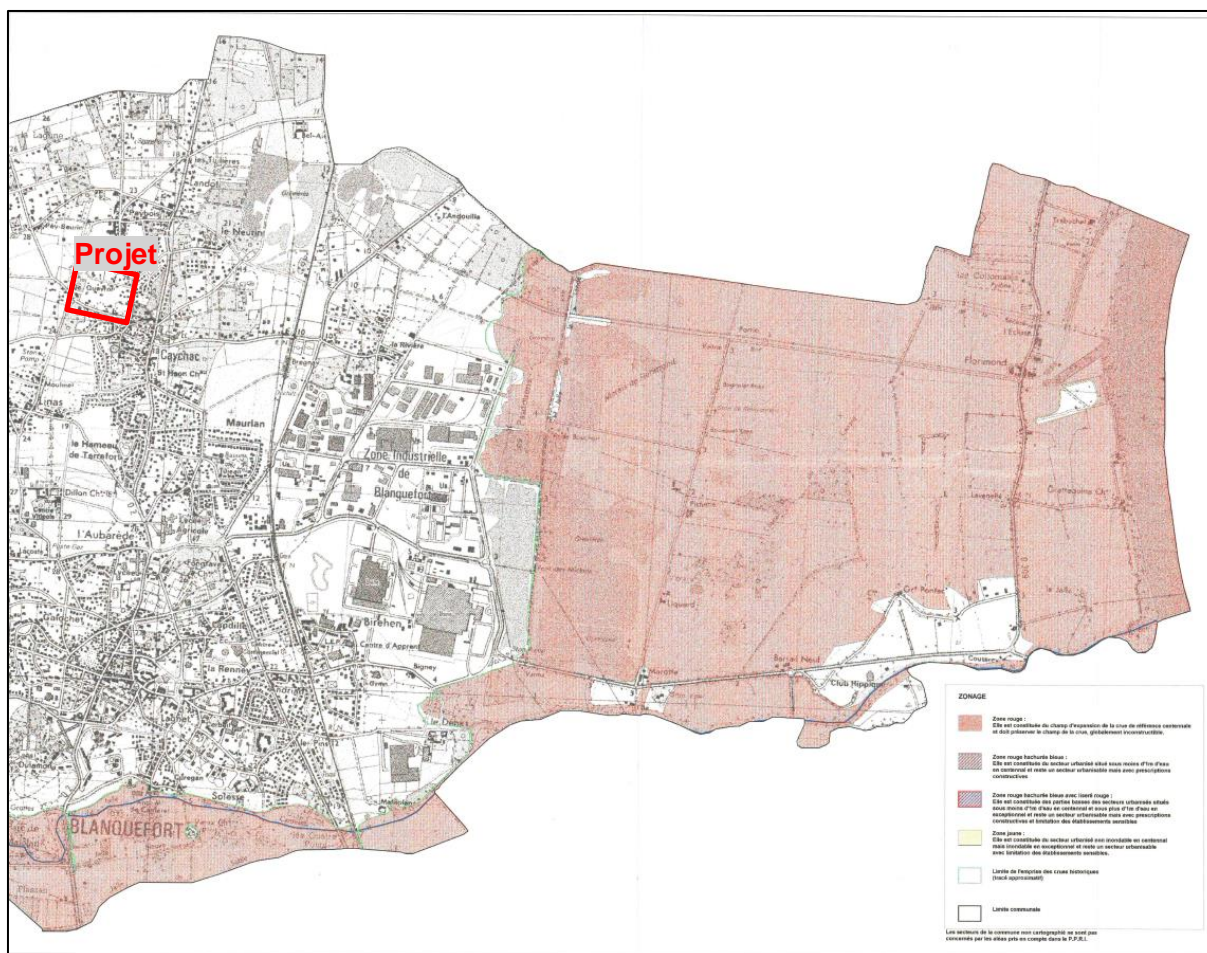
De cette manière, le projet s'assure de la compatibilité des sols avec les vocations de l'aménagement.

La commune de BLANQUEFORT est concernée par le **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) de l'Aire élargie de l'agglomération Bordelaise, approuvé par arrêté préfectoral le 7 juillet 2005.**

Le règlement de ce PPRi définit plusieurs zones :

- La zone rouge : correspond à la zone d'expansion de la crue, où les inondations sont les plus redoutables,
- La zone rouge hachurée bleue : correspond aux secteurs urbanisés situés en zone inondable sous une hauteur d'eau inférieure à un mètre par rapport à la crue de référence centennale,
- La zone rouge hachurée bleue avec un liseré rouge, dite d'accumulation : cette zone est comprise dans la zone rouge hachurée bleue et correspond à la partie la plus basse du territoire, l'enjeu principal étant de limiter l'implantation des établissements les plus sensibles,
- La zone jaune : correspond à la partie du territoire étant exceptionnellement inondable, dont l'enjeu principal est de limiter l'implantation des établissements les plus sensibles.

<p>Cependant, le projet n'est pas situé au sein des zones rouge ou jaune définies au sein du PPRi (cf. carte ci-après).</p>
--



Zonage du PPRi de l'Aire élargie de l'agglomération Bordelaise (Source : Préfecture de la Gironde)

- [6 – Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé \(incidences, cumuls, mesures évitement/réduction..\) : Veuillez préciser l'environnement du projet et le cadre de vie des futurs résidents \(proximité des commerces, cheminements doux, lignes de bus,...\).](#)

L'environnement et le cadre de vie des futurs résidents sont présentés en annexe du présent complément d'informations.

Le projet s'insère en lisière de la commune, dans un environnement caractérisé par l'alternance d'habitats pavillonnaires, de zones naturelles (prairies, boisements) et d'habitat déstructuré.

Deux accès principaux desservent l'opération, l'un par l'intermédiaire de la rue de Campot au sud, l'autre via la rue Alexandre Dumas à l'est. Un maillage piéton est également prévu à l'ouest, au niveau de la rue Jean Baptiste Colbert.

Le projet se caractérise par un habitat pavillonnaire venant réorganiser une dent creuse du bourg de Caychac au nord de l'église et de la mairie annexe en reliant également un habitat diffus à l'est aux paysages naturels et agricoles en frange d'urbanisation.

Dans un rayon proche de l'aménagement, d'environ 400 mètres (soit 5 minutes de marche), le secteur est desservi par les lignes 29 et 57. La ligne 29 relie le quartier de Caychac au centre de Bordeaux (Quinconces) tandis que la ligne 57 dessert le nord de la commune jusqu'à Parempuyre. Au sein de ce rayon de déplacement se trouve également le **centre-bourg de Caychac, avec une concentration de commerces et de services accessibles aux futurs résidents.**

Par ailleurs, le volet paysager du projet et l'organisation des cheminements doux sont présentés en annexe de manière synthétique. Ces voies douces respectent les OAP du secteur du Queyron (**Cf. Annexe III**). Il y est également question de l'aménagement des noues paysagères et de la palette végétale des plantations, comportant uniquement des espèces rustiques et adaptées au contexte local.